

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 AVRIL 2010



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2010

APPEL : 24 membres sont présents

7 élus : Virginia DA SILVA, Joëlle MAS, Marie-Josée AUDIER, Alexandre ROBIN, Kamela SAOULI, Stéphane GAUTHIER et Roland SEGUI ont donné pouvoir respectivement à José DA SILVA, Pascal FRAUDIN, Gaétane PINIER, Jean-Pierre HERIN, Alain OUTREMAN, Daniel SAFON et Daniel GIRAUD

Elisabeth PESNEL et Anne-Sophie KROLIKIEWICZ sont absentes

Yolande GAFFIE est élue à l'unanimité Secrétaire de Séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (2 abstentions Daniel LATTANZIO et Cécile CLERMONT) le procès-verbal du 15 février 2010

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Le Maire rend compte des 16 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

N°	OBJET	MONTANT(€)
006-2010	Décision d'ester en justice en défense devant le Tribunal Administratif de Versailles suite au recours indemnitaire d'un agent lié au non renouvellement de son contrat de travail	
011	Signature d'une convention avec la Croix Rouge pour une formation qualifiante « urgence & petite enfance en crèche » les 10 & 17 mars, 16 avril 2010 pour 30 agents Petite Enfance	1 266€ TTC
012	Modification de la régie centrale: espèces et chèques seront déposés sur le compte courant de dépôts de fonds du Trésor Public déjà actif au nom de la régie centrale d'Achères	
015	Signature d'une convention avec l'organisme Form@ction pour une initiation aux gestes de premiers secours les 07-08-10 juin 2010 pour 60 agents de divers services municipaux	2 100€ TTC
016	Signature de contrats de réservation de créneaux pour l'année 2010 avec le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement & Gestion Base de loisirs de Cergy Pontoise pour activités sportives (voile, téléski, kayak, escalade...) dans le cadre du dispositif communal Achèresport	
017	Signature d'une convention avec l'agence E. Leclerc Voyages pour une réservation de 5 chambres triples à l'hôtel Scandic Malmen de Stockholm (Suède) du 27 février au 2 mars (annule et remplace la décision n°008-2010 du 09/02/10)	2 205€ TTC
018	Décision d'ester en justice en défense devant le Tribunal Administratif de Versailles suite à recours indemnitaire consécutif à une décision de préemption annulée	
019	Signature d'une convention avec l'organisme Comundi pour une formation « outils et méthodes pour évaluer les compétences » les 03 et 04/05/2010 pour 2 agents de la DRH	3 522€ TTC
020	Signature d'une convention avec l'organisme RCB initiation aux gestes de 1 ^{er} secours sur 3 ½ journées au cours de l'année 2010 pour 30 agents maximum de la restauration municipale (ATSEM) et « recyclage sauveteur secouriste du travail » pour les agents du service des sports	1 522€ TTC
021	Signature de conventions avec les organismes : - Compagnie La Folie en L et - La Ligue de l'Enseignement pour une formation « échanges des pratiques et connaissance de l'enfant » sur 6 demi-journées et 6 journées au cours de l'année 2010 pour 75 agents de la Direction Education	5 086€ TTC
022	Signature d'une convention avec l'organisme agréé Formation et Citoyenneté pour une formation « ville et développement durable : l'exemple de Fribourg » les 16 et 17 avril pour un élu	1 000€ TTC
023	Signature d'une convention avec l'agence New East pour une réservation de chambres multiples pour 14 personnes (Bateau Vivre) à Barcelone (auberge de jeunesse) du 23 au 26 avril 2010	4 760€ TTC
024	Signature d'une convention avec le Syndicat interdépartemental des Apiculteurs de la Région Parisienne pour une formation « appréhender les techniques apicoles » au cours de l'année 2010 pour un agent affecté aux espaces verts	58€ TTC
025	Signature d'une convention avec l'organisme l'Ecole des Métiers de la Route pour une formation continue obligatoire voyageurs pour un agent du CTM du 12 au 16 avril 2010	620€ TTC
029	Signature de conventions avec les associations une idée en l'air, AJIR et Osiris pour l'installation & l'encadrement d'une activité saut à l'élastique le 27/03/10 dans le cadre du Sidaction	2 700€ TTC
030	Signature d'une convention avec CIJ Val d'Oise Voyagenbus pour un séjour à Barcelone du 27 avril au 1 ^{er} mai 2010 pour 9 personnes	2 919€ TTC

**01. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2010 AVEC REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN**

Le Conseil Municipal **adopte par 24 voix pour, 5 contre** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD et Roland SEGUI) et **2 abstentions** (Daniel LATTANZIO et Cécile CLERMONT) le budget primitif 2010 s'équilibrant ainsi :

◆	Section d'investissement :	13 992 499,97 €
◆	Section de fonctionnement :	<u>30 248 131,24 €</u>
	TOTAL du budget	44 240 631,21 €

**02. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2010 LOCATION DE BATIMENTS AVEC REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN**

Le Conseil Municipal **adopte par 24 voix pour et 7 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD, Roland SEGUI, Daniel LATTANZIO et Cécile CLERMONT) le budget primitif 2010 du budget annexe « Services assujettis à la TVA -location de bâtiments s'équilibrant ainsi :

◆	Section d'investissement :	820 618,99 €
◆	Section de fonctionnement :	<u>667 231,05 €</u>
	TOTAL du budget	1 487 850,04 €

**03. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2010 EAU ET ASSAINISSEMENT AVEC REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN**

Le Conseil Municipal **adopte par 26 voix pour et 5 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD et Roland SEGUI) le budget primitif 2010 du budget annexe « Eau et Assainissement » s'équilibrant ainsi :

◆	Section d'investissement :	1 913 630,47 €
◆	Section de fonctionnement :	<u>1 874 112,83 €</u>
	TOTAL du budget	3 787 743,30 €

**04. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES ET DU TAUX DE LA COMPENSATION RELAIS
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN**

Par **26 voix pour et 5 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD et Roland SEGUI) le Conseil Municipal **fixe** le taux des taxes locales ainsi que le taux relais de la cotisation foncière des entreprises comme suit :

	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	15,13%	15,89%	15,89%
Foncier bâti	12,17%	12,78%	12,78%
Foncier non bâti	66,55%	69,88%	69,88%
CFE « taux relais »			16,24%

**05. VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN**

le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,32% (maintien du taux 2009) compte tenu des bases prévisionnelles notifiées à la date de la délibération soit 19 774 783 € soit un produit attendu de 1 843 009,78 €

**06. ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOURABLES
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN**

Le Conseil Municipal **admet à l'unanimité** en non valeur la liste des produits irrécouvrables comme suit :

- 43 584,97 € au titre du budget principal pour les années 2004 à 2006
- 62 725,18 € au titre du budget annexe « Services assujettis à la TVA » - location de bâtiments pour les années 2001 à 2006
- 26 330,45 € au titre du budget annexe « Eau et Assainissement » pour les années 1991 à 2006

**07. GARANTIE D'EMPRUNT FOYER POUR TOUS 9 PLAI 65 AVENUE LENINE
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN**

Le Conseil Municipal **accorde à l'unanimité** sa garantie à la société d'HLM Le Foyer Pour Tous pour le prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts & Consignations d'un montant de 283.671 € au taux de 1,05% l'an sur 40 ans indexé sur le TLA avec un différé d'amortissement de 2 ans, pour l'opération sise 65 avenue Lénine (transformation d'une épicerie en 9 logements PLAI)

08. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 7 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD, Roland SEGUI, Daniel LATTANZIO et Cécile CLERMONT) la décision modificative n°1 ci-après, et ce à l'issue du vote des délibérations n° 9 à 13

Nature	Fonction	N°OP Interne	O/R	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21111	52431	2010054	R	Acq des terrains Ville de Paris, frais de Notaire et indemnité d'éviction	2 145 884,40	
021	52431	2010054	O	Virement de la section de fonctionnement		2 145 884,40
				Total décision modificative N° 1	2 145 884,40	2 145 884,40
				Rappel du BP 2010	13 992	13 992 499,97
					499,97	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	16 138 384,37	16 138 384,37
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
022	01		R	Dépenses imprévues	345 593,33	
023	82431	2010054	O	Virement à la section d'investissement	2 145 884,40	
				Recette exceptionnelle redevance de fortage dont giratoire cf avt n°03 conv Sté Carrière de la Grande Arche		2 566 477,73
77888	82431	2010054	R			
678	01		R	Annul Recette exceptionnelle contrepassée, du giratoire	75 000,00	
				Total décision modificative N°1	2 566 477,73	2 566 477,73
				Rappel du BP 2010	30 248	
					131,24	30 248 131,24
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 814 608,97	32 814 608,97
					48 952	
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL					993,34	48 952 993,34

A M E N A G E M E N T D U T E R R I T O I R E
D E V E L O P P E M E N T D U R A B L E

09. SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE FORETAGE AVEC LA SOCIETE CARRIERE GRANDE ARCHE

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°3 à la convention de fortage avec la société Carrière de la Grande Arche et dit que le paiement final garanti dû par la société Carrière Grande Arche à la ville s'élève en mars 2010 à HT 7 281 310 euros augmenté de la TVA en vigueur

10. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'EVICION PARTIELLE DE L'EARL DES TROIS FERMES SUR LA GRANDE ARCHE

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature du protocole d'accord tripartite avec l'EARL Les Trois Fermes et la société Carrière Grande Arche fixant les modalités de résiliation partielle des baux dont l'EARL des Trois Fermes est titulaire sur les parcelles cadastrées AB n°s 81, 82, 218, 220, 264, 265, 266, 267, 316, 318, 320 et 331 d'une superficie d'environ 29 hectares et dit que le montant de l'indemnité d'éviction s'élève à 435 000 euros

11. SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION DES TERRAINS APPARTENANT A LA VILLE DE PARIS

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature de l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 81, 82, 218, 220, 264, 265, 266, 267, 316, 318, 320, 329 et 331 d'environ 29 ha situées lieudit « La Petite Arche » appartenant à la ville de Paris au prix de 6 543 537,59 euros conformément aux dispositions du protocole d'accord et dit que le prix d'acquisition fixé conformément aux dispositions du protocole d'accord s'élève en mars 2010 à 6 543 537,59 euros

12. SIGNATURE DE L'ACTE DE RESILIATION PARTIELLE DES TERRAINS DE LA GRANDE ARCHE AVEC L'EARL DES TROIS FERMES

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature de l'acte de résiliation partielle des baux dont l'EARL des Trois Fermes est titulaire sur les parcelles cadastrées section AB n° 81, 82, 218, 220, 264, 265, 266, 267, 316, 318, 320, 329 et 331 et dit que le montant de l'indemnité d'éviction s'élève à 435 000 euros

13. SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FORETAGAGE AVEC LA SOCIETE CARRIERE GRANDE ARCHE

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n1 à la convention de foretage signée le 31 mai 2006 avec la société Carrière Grande Arche portant constat de la levée des conditions suspensives et ainsi la prise d'effet de ladite convention de foretage

14. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD DIT « DE PREFIGURATION » SUR LE PLAN GLOBAL D'AMENAGEMENT (PGA) DE LA PLAINE D'ACHERES

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal autorise par 29 voix pour et 2 contre (Daniel LATTANZIO et Cécile CLERMONT) la signature du protocole d'accord dit de « préfiguration » sur le Plan Global d'Aménagement (PGA) de la Plaine d'Achères avec les porteurs de projets sur la plaine que sont l'Etat, le Conseil Général des Yvelines, la ville de Poissy, la société Poissy Peugeot Citroën SA et l'établissement public « Ports de Paris » afin d'entériner les grands principes du PGA

15. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE COMPLEMENTAIRE DANS LE SECTEUR DU PLAN GLOBAL D'AMENAGEMENT (PGA) DE LA PLAINE D'ACHERES

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal autorise par 29 voix pour et 2 contre (Daniel LATTANZIO et Cécile CLERMONT) la constitution d'un groupement de commandes avec l'Etat, le Conseil Général des Yvelines, la ville de Poissy, la société Poissy Peugeot Citroën SA et l'établissement public « Ports de Paris » en vue de l'élaboration d'une étude hydraulique complémentaire dans le secteur du PGA Plaine d'Achères et la signature de la convention constitutive du groupement. Par 29 voix pour et 2 contre (Daniel LATTANZIO et Cécile CLERMONT) il désigne la ville d'Achères comme coordonnateur du groupement et l'autorise à procéder aux opérations de sélection du titulaire du marché public

16. TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (S.E.Y.)

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au Syndicat d'Energie des Yvelines (S.E.Y.)

17. FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE D'ASSAINISEMENT

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal fixe par à l'unanimité le montant de la taxe d'assainissement à 0,265 €/m³

18. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISEMENT NON COLLECTIF

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant de la redevance applicable aux installations privées non raccordées au réseau collectif d'assainissement à 81 euros par an

19. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

A l'unanimité le Conseil Municipal maintient les tarifs de la redevance de raccordement à l'égout 2009 et fixe ainsi qu'il suit les tarifs 2010 :

BRANCHEMENTS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
Branchement individuel	571	571
Branchement bâtiment collectif :		
de 2 à 20 logements	571	571
de 21 à 50 logements	536	536
plus de 51 logements	516	516
Branchement hôtel par tranche de 5 chambres	571	571
Branchement des locaux recevant du public ou du personnel :		
de 2 à 20 personnes	571	571
de 21 à 50 personnes	1.142	1.142
de 51 à 100 personnes	1.713	1.713
par centaine supplémentaire	571	571

20. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE SPECIALE DECHETS NON MENAGERS

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant de la redevance spéciale des déchets non ménagers à 2,926€/litre

21. FIXATION DU TARIF DE VENTE DES COMPOSTEURS - SACS TISSUS ENDUITS ET SACS PAPIER DECHETS VERTS

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs des vente des composteurs et sacs enduits tissés & sacs papiers pour les déchets verts :

SACS ENDUITS TISSES	LITRAGES	TARIFS A L'UNITE	
		TARIFS 2009	TARIFS 2010
STANDBAG			
Sac déchets verts autostable	272	5,81	5,81
Sac déchets verts autostable	150	4,36	4,36
GREENBAG			
Sac déchets verts réutilisable	180	2,91	2,91
POP UP SAC			
Sac déchets verts à ressorts	116	5,08	5,08
COMPOSTEURS	COMPOSTEURS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
Plastique	400	20,63	20,63
Plastique	600	28,79	28,79
Bois	300	31,14	31,69
Bois	600	36,44	36,48
SACS EN PAPIER		TARIFS 2009	TARIFS 2010
35 SACS		15,41	15,41
70 SACS		29,43	29,43
105 SACS		42,06	42,06

22. FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité maintient le montant des redevances d'occupation du domaine public 2009 et fixe le prix pour l'occupation du sol par l'emprise de tous matériaux ou matériels autres que ceux de l'article 2 du Titre IV du Règlement de Voirie à 3,50 €/m² /semaine

23. FIXATION DU TARIF D'UTILISATION DES BORNES DE PUISAGE

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le tarif d'utilisation des bornes de puisage comme suit :

BORNE DE PUISAGE	TARIFS 2009	TARIFS 2010
Partie fixe : frais administratifs	21,93	21,93
Partie variable : frais/m ³ consommés	1,42	1,42

24. FIXATION DU TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les montants de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui seront applicables en 2011 comme suit :

Nature du dispositif taxé visible de toute voie ouverte à la circulation publique			Tarif 2011	Tarifs cibles
Dispositifs publicitaires	< 50m ²	non numériques	15 €	15 €
Préenseignes			15 €	15 €
Dispositifs publicitaires	> 50m ²		20 €	30 €
Préenseignes			20 €	30 €
Dispositifs publicitaires	< 50m ²	numériques	25 €	45 €
Préenseignes			25 €	45 €
Dispositifs publicitaires	> 50m ²		40 €	90 €
Préenseignes			40 €	90 €
Enseignes	entre 7 et 12m ²		15 €	15 €
	entre 12 et 50m ²		20 €	30 €
	> 50m ²		30 €	60 €

25. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL TRIENNAL DE VOIRIE 2009-2011 ET DU PLAN DE RELANCE D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE ET DE SES DEPENDANCES

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

A l'unanimité le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances ainsi qu'une subvention au titre du plan de relance et s'engage à les utiliser sur les voiries communales ou départementales pour réaliser des travaux de reprise de la structure de chaussée et l'éclairage public allée de la Roseraie ainsi que des aménagements sécuritaires avenue de Conflans

26. DEMANDE DE SUBVENTION A L'A.D.E.M.E. ET A LA REGION ILE DE FRANCE AU TITRE DU PROGRAMME DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

A l'unanimité le Conseil Municipal sollicite de l'ADEME et du Conseil Régional d'Ile de France une subvention au taux maximum au titre du programme de prévention des déchets par le compostage 2010-2011-2012 et s'engage à utiliser cette subvention pour l'achat de matériel et pour les opérations de communication nécessaires au déroulement de l'opération de compostage sur son territoire

27. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE INTERPREFECTORAL DU 18 FEVRIER 2010 D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DU SIAAP ET DE REALISATION DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : PACAL RIGAUD

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté interpréfectoral n° 10-009/DRE du 18 février 2010 autorisant le SIAAP à exploiter le système d'assainissement constitué de la station d'épuration Seine Aval et du réseau de transport des eaux usées et à réaliser les travaux prévus par le dossier de demande de modification de l'autorisation initiale

28. QUITUS DU MANDAT DE TRAVAUX CONFIE A LA SARRY 78 POUR LA REALISATOIN D'UN MAIL A LA GARE

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD et Roland SEGUI) donne quitus à la SARRY78 de sa mission de mandataire pour la réalisation d'un mail à la Gare

29. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER COMMERCE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES YVELINES

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal autorise par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Annie DEBRAY-GYRARD et Roland SEGUI) la signature d'une convention de mise à disposition d'un conseiller commerce, hôtellerie, restauration, tourisme, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines d'une durée de 5 ans

ADMINISTRATION GENERALE - AFFAIRES JURIDIQUES

30. FIXATION DU TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité dit que les cases du columbarium ne seront concédées ou renouvelées que par période de 10 ans et qu'elles ne seront plus concédées par anticipation et fixe le tarif des concessions et cases du columbarium du cimetière à compter du 1^{er} mai 2010 :

Emplacements de 2m ²	2009	2010
Concession de 50 ans	562€	562€
Concession de 30 ans	338€	338€
Concession de 15 ans	167€	167€
Cases au columbarium		
Concession de 10 ans	330€	330€

31. RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SEINE AVAL (AUDAS)

RAPPORTEUR : NICOLE BINEAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme & Développement de la Seine Aval (AUDAS) pour les trois années 2010, 2011 et 2012 et s'engage à verser chaque année et pendant 3 ans la cotisation dont le montant proportionnel au nombre d'habitants et voté chaque année par l'Assemblée Générale de l'AUDAS lui sera communiqué lors d'un appel annuel à cotisation

32. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement à 11 162,66 euros par place non réalisée et précise qu'il sera actualisé au 1^{er} novembre de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date

33. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE (CIG) POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

A l'unanimité le Conseil Municipal adhère au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics pour la période 2011-2014 et approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG Grande Couronne coordonnateur et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés

34. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM) - SECTION FOURRIERE - DES COMMUNES D'ANDRESY ET D'ECQUEVILLY

RAPPORTEUR : PACAL RIGAUD

A l'unanimité le Conseil Municipal statue favorablement sur l'adhésion au SIVOM - section Fourrière- des communes d'Andrésy et d'Ecquevilly

P O L I T I Q U E D E L A V I L L E

35. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN ESPOIR BANLIEUES POUR LA PHASE 8 TRANCHE 1 DU SCHEMA DE COHERENCE URBAINE - OPERATION DE DESENCLAVEMENT

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le projet de désenclavement et sollicite auprès du Conseil Régional Ile de France une subvention au taux maximum dans le cadre du plan Espoir Banlieues pour la phase 8 tranche 1 du Schéma de Cohérence Urbaine

36. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE POUR L'OPERATION « ACHERES PLAGE » DANS LE CADRE DE L'ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS - ACTIONS NON CONTRACTUALISEES D'INTERET REGIONAL

RAPPORTEUR : NICOLE BINEAU

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Conseil Régional Ile de France d'un montant le plus élevé possible dans le cadre de l'appel à projet « Actions non contractualisées d'intérêt régional » - animation sociale des quartiers »

R E S S O U R C E S H U M A I N E S

37. CONGES BONIFIES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE VOYAGE ET DE LA PRIME DE CHERTE DE VIE

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

Le Conseil Municipal prend en charge à l'unanimité les frais de voyage et la prime de cherté de vie pour des agents titulaires originaires d'un département d'outre-mer qui ont des attaches avec les DOM dont ils sont originaires

38. INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX AGENTS DES SERVICES FISCAUX POUR L'ANNEE 2009

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2009 le montant annuel de l'indemnité communale versée aux contrôleurs des impôts ayant tenu des permanences dans la commune à 564,82 euros et dit qu'elle sera versée au prorata des missions de conseil effectuées

39. CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD et Roland SEGUI) décide de créer un poste de directeur des services techniques à temps complet, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à compter du 19 avril 2010

40. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2010 - CREATIONS & SUPPRESSIONS DE POSTES

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

Le Conseil Municipal par **26 voix pour** et **5 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD et Roland SEGUI) décide de procéder à la création des postes suivants :

Grade	Date d'effet	Nombre
Rédacteur Chef	immédiate	1
Rédacteur principal	immédiate	2
Educateur principal de jeunes enfants	immédiate	1
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	immédiate	1
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	immédiate	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	immédiate	1
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	immédiate	3
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	immédiate	2
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	immédiate	3
Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	immédiate	1

puis de procéder à la suppression des postes suivants :

Grade	Date d'effet	Nombre
Rédacteur territorial	1er mai	3
Educateur territorial de jeunes enfants	1er mai	1
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	1er mai	1
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	1er mai	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1er mai	1
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	1er mai	3
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1er mai	2
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1er mai	3
Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe	1er mai	1

41. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DISPONIBILITE FORMATIVE ET OPERATIONNELLE EN CAS DE CRISE MAJEURE AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES (SDIS)

RAPPORTEUR : GAETANE PINIER

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS) afin de préciser les conditions et les modalités de la disponibilité en matière de formation et d'opération de sapeur-pompiers volontaires, pendant leur temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement de la commune et, le cas échéant, du service auquel ils appartiennent

La séance est levée à 23h45

La prochaine séance du Conseil Municipal ordinaire aura lieu le jeudi 19 mai 2010

Signé le 16 avril 2010

Le Maire



Alain OUTREMAN

